



CRÉPOL INFO n° 65

03/01/2019

Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019 et vous invitent le dimanche 13 janvier 2019 à 11h à la salle des fêtes de Crépol à la traditionnelle cérémonie des vœux qui débutera par l'accueil des nouveaux habitants. Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité pour fêter le début de cette nouvelle année.

ETAT CIVIL 2018 :

Les Naissances, nous souhaitons la bienvenue à :

- Louise MAZERAT STEFAVONA, née le 27/06/2018 de Sébastien MAZERAT et Slavina STEFANOVA
- Alonzo SIBUÉ, né le 31/07/2018 de Mickaël SIBUÉ et de Fanny BRULIN
- Aurore ROUSSEL, née le 09/12/2018 de Pierre et Aude ROUSSEL
- Noémie FRAYSSE, née le 21/12/2018 de Didier FRAYSSE et d'Élodie LAVEDER

Les Mariages, nous présentons nos vœux de bonheur à :

- Samira EL HACHFA et Xavier POLNY, mariés le 20/01/2018
- Kristell VERNET et Loïc LE BIHAN, mariés le 01/09/2018
- Florie DUMONT et Aurélien CARDON, mariés le 08/09/2018
- Florence LEFORESTIER et Éric REBOULET, mariés le 27/12/2018

Les Décès, nous pensons à :

- Georges BRUYERE, décédé le 12/01/2018
- Paul DONGER, décédé le 31/03/2018
- Odette FIAT, décédée le 23/04/2018
- Georges PANET, décédé le 14/07/2018
- Marie-Hélène LACOMBE, décédée le 11/08/2018
- Arlette ROBIN, décédée le 13/08/2018
- Marc VALLA, décédé le 14/09/2018

ACTION SANTÉ HAUTE HERBASSE

Un coordinateur de santé pour la haute vallée de l'Herbasse en réponse au manque de médecins sur ce territoire.

L'Association Santé de la Haute Vallée de l'Herbasse a organisé une seconde réunion d'information le 23/10/18 à Crépol : Il a été fait état du long travail effectué depuis 4 ans par des élus des 7 communes de la Haute Herbasse, 2 médecins et 2 infirmières. Après plus d'un an de recherche, il n'a pas été trouvé de remplaçant au médecin du territoire qui part à la retraite, comment malgré tout maintenir et améliorer le suivi médico-social des patients de la vallée, pallier au manque de soins de proximité sur la haute vallée de l'Herbasse...

Ce travail a abouti à l'embauche d'un coordinateur santé salarié de l'association Santé de la Haute Vallée de l'Herbasse, dont le financement sera assuré pour l'année 2019 par l'ARS, Agence Régionale de Santé. Il aura pour mission d'accueillir le public au sein du local dédié à la santé à Crépol, accompagner, soutenir les personnes dans leur démarche de santé, établir une relation de confiance avec la population, les professionnels de santé, du social et médico-social du territoire et extérieurs, les partenaires institutionnels et associatifs, tisser des liens avec les partenaires extérieurs, recueillir les demandes des personnes ou des professionnels, écouter leurs questionnements et les accompagner dans l'analyse de leurs difficultés, rassembler, trier, organiser et faire circuler l'information « santé » sur la commune, élaborer des procédures de coopération entre acteurs, de sorties d'hospitalisation... et développer des projets de prévention et d'information sur la santé dans la vallée. Le coordinateur dans ces différentes phases de prévention, d'anticipation, d'organisation et de suivi pourra intervenir à la demande d'un patient ou d'un membre de sa famille, d'un professionnel de santé ou social.

L'Association Santé de la Haute Herbasse ASHH a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de la coordinatrice santé sur notre territoire dès le 2 janvier. Elle s'appelle

Valérie Brochier et sera présente le 13 janvier pour la cérémonie des vœux de Crépol.

Son bureau sera situé pour l'instant dans le local de l'ancienne bibliothèque de Crépol au 1^{er} étage de l'école maternelle. Le numéro de téléphone et les horaires d'accueil du public seront communiqués ultérieurement.



INFOS ADMINISTRATIVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

A compter du 1^{er} janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales sont réformés. Le répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE sur la base d'informations transmises par la commune, met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales.

Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Ainsi pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.

La mise en œuvre du Répertoire électoral unique et le passage d'une liste électorale par bureau de vote à une liste électorale par commune à partir du 1^{er} janvier 2019 nécessitent la renumérotation de l'ensemble des électeurs et **donc l'édition d'une nouvelle carte électorale** pour chaque électeur, après la clôture des inscriptions pour l'élection des représentants au Parlement européen, soit **après le 31 mars 2019, et avant les élections européennes du 26 mai 2019.**

Une nouvelle mention sera portée sur les cartes électorales, il s'agit de **l'identifiant national d'électeur.**

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS est de la compétence des communes. Il revient désormais à l'officier de l'état civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.

Les personnes qui concluent un PACS en font la déclaration conjointe devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle elles fixent leur résidence commune, c'est-à-dire la résidence principale des intéressés.

Pour modifier ou dissoudre les PACS enregistrés avant le 1^{er} novembre 2017, les partenaires doivent s'adresser à la commune du lieu du greffe du tribunal d'instance qui a procédé à l'enregistrement du PACS.

DELIVRANCE DES TITRES : CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

Les demandes de titres de permis de conduire en cas de vol, perte, détérioration, expiration de la durée de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de titre peuvent se faire par télé-procédure sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr> ou en ligne sur le site de la préfecture de la Drôme <http://www.drome.gouv.fr> rubrique « démarches en ligne ».

L'ANTS <https://ants.gouv.fr> propose également une démarche en ligne pour les demandes liées au certificat d'immatriculation (carte grise) en cas de perte, de vol ou de détérioration. Il peut s'agir d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration), d'une demande de changement d'adresse, de demande de changement de titulaire ou d'une déclaration de cession d'un véhicule.

La demande de duplicata du certificat d'immatriculation du véhicule ne nécessite donc plus de déplacement en préfecture. Une simple connexion internet suffit pour réaliser cette procédure en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour les certificats d'immatriculation, l'usager peut également se rendre chez un des 300 professionnels de l'automobile du département.

La liste peut être consultée sur <http://www.drome.gouv.fr>, rubrique certificats d'immatriculation.

L'usager qui n'a pas d'Internet à son domicile pourra se rendre dans une mairie qui dispose d'un espace numérique ou à la Préfecture de la Drôme où il est possible de solliciter l'aide d'un médiateur.

DELIVRANCE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 21 mars 2017, les demandes ou renouvellements de carte nationale d'identité se font dans les mairies-stations équipées de bornes biométriques. Les mairies les plus proches sont Saint Donat sur l'Herbasse, Romans sur Isère, Bourg de Péage. Prendre contact auprès de ces mairies pour fixer un rendez-vous.

Se munir, du formulaire de demande Cerfa, d'une photographie d'identité, d'un justificatif de domicile.

Une pré-demande en ligne peut être effectué afin d'éviter toute erreur de saisie de l'état civil sur <https://ants.gouv.fr> rubrique « réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité »

RECENSEMENT DES JEUNES : PROCEDURE A SUIVRE DES 16 ANS

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Se présenter à la mairie muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement lui sera délivrée. Attention cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au centre du service national dont dépend l'intéressé.

TARIFS COMMUNAUX :

Pour toutes les locations, les réservations doivent être faites à l'avance en Mairie.

• LOCATION TABLES ET CHAISES :

Une dizaine de tables et de nombreuses chaises peuvent être louées aux habitants de CREPOL.

Tables : Location 5 euros et caution 60 euros par table - Chaises : Location 0.50 euros par chaise.

Si location de chaises uniquement et quel que soit le nombre de chaises, caution de 60€.

• LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

- Personne habitant la commune : 130 € pour une journée, supplément pour lendemain : 60€

- Personne extérieure à la commune: 300€ pour une journée, supplément pour lendemain : 120€

- Traiteur ou autre Association : 400 € pour une journée, supplément pour lendemain : 150€

- Association communale – 1ere location gratuite, locations suivantes : 130€

- Association intercommunale avec Crépol - 1ere location annuelle : 100€, locations suivantes : 190€

- Chauffage : 150 €

- Nettoyage : 120 €

- Caution salle: 1500€ + Caution propreté de l'extérieur: 300€

- Contrat d'assurance responsabilité civile du loueur demande.

Les associations de CREPOL auront 1 salle gratuite par an. Le comité d'animations de CREPOL aura 3 salles gratuites par an.

Dans tous les cas, les associations et le comité d'animations paieront le nettoyage et/ou le chauffage s'il est utilisé.

- Location en demi-journée sans chauffage, association communale : gratuite

- Location en demi-journée sans chauffage, commerçant et association extérieurs: 60€ rendu en l'état propre, toilettes comprises.

- Partie bar seulement sans chauffage, association communale : gratuite.

- Partie bar seulement sans chauffage, commerçant et association extérieurs : 60€ rendu en l'état propre, toilettes comprises.

• LOCATION DE LA SALLE SOUS LA MAIRIE :

- Location pour une journée: 110€ - Location pour 2 jours consécutifs: 150€

(Location uniquement aux habitants de CREPOL : Caution : 1000€) Contrat d'assurance responsabilité civile du loueur demandé.

- Location en demi-journée : 30€ pour but non lucratif rendu en l'état propre, toilettes comprises.

- Location en demi-journée : 60€ pour but lucratif rendu en l'état propre, toilettes comprises.

- Réunion d'information : gratuit

- Formation pour un jour : 50€, Jours suivants consécutifs : 20€

• CONCESSIONS :

Au cimetière : 80€ le m2 pour une concession de 30 ans, 110€ le m2 pour une de 50 ans.

Au columbarium : Concession pour une case : 250€ pour 15 ans et 500€ pour 30 ans. L'accès au jardin du souvenir est gratuit.

CALENDRIER BENNES A ENCOMBRANTS :

Les bennes tournantes sont des « prolongations » du service des déchetteries intercommunales.

Les usagers doivent se présenter avec un justificatif de domicile. Horaires : **Mise en place à 8h et enlèvement à 14h.**

Le nouveau calendrier des bennes à encombrants 2019 n'est pas encore paru :

Seules 2 dates ont été communiquées :

- Samedi 18 mai à St Christophe et le Laris (silo)

- Samedi 25 mai à Crépol (à côté de l'entreprise Drôme Lapins)



LES ASSOCIATIONS, ET MANIFESTATIONS PRÉVUES

ACCA CRÉPOL (Chasse) : Président Laurent GIVET Tel. 04 75 45 63 43

- Matinée Tripes le dimanche 20 janvier 2019 à la salle des fêtes de Crépol

AMICALE BOULES CRÉPOL: Contact Richard BURCET Tel. 04 75 45 64 61



ABRICOT – SOU DES ÉCOLES: Président Brice BOURDEAUX Tél. 06 50 29 27 77

Manifestations pour aider au financement des projets pour les enfants des 3 écoles

- Opération Agrumes: Vente par caquettes de 10kg (Oranges, citrons, mandarines, Pamplemousses) Bon de commande à rendre pour **le 08/01/2019, livraison le 02/02/2019**

Pour tout renseignement, contacter Brice BOURDEAUX au 06.50.29.27.77

- Vente de fleurs et vide grenier le dimanche 12 mai 2019, jour de la fête de Crépol



ASSOCIATION ÉCOLE BUISSONNIERE : Contact Ruth JOINER 07 82 47 39 96

Ateliers, activités autour des thèmes du bois, la flore et la faune, la protection de l'environnement.

Compréhension de la nature et l'environnement, partage, échange dans un milieu boisé.

Renseignements, <http://www.associationecolebuiss.fr>, associationecolebuiss@gmail.com



BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE : Présidente Malou BERARD Tel. 04 75 45 72 91

Adresse de la Bibliothèque, 390 Grand Rue à Crépol.

- Horaires d'ouverture de la bibliothèque : le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00

Adhésion : 5 € / personne par an, gratuit pour les moins de 18 ans

Les dates de l'assemblée générale et de la Soirée « Pyjama » ne sont pas encore fixées.

Blog de la Bibliothèque : <https://bibliothequecrepol.wordpress.com>

CLUB DE L'OISEAU D'ARGENT : Présidente Josette PLACE Tel. 04 75 45 74 20

- Assemblée générale de l'Oiseau d'argent le 31 janvier 2019 à 14h à la salle des fêtes

- Accueil des enfants de l'école pour le Carnaval, le jeudi 14 février 2019

- Concours de coinche le mardi 26 mars 2019 à la salle des fêtes de Crépol



COMITÉ D'ANIMATIONS : Présidente Laure BARNARD Tel. 04 75 45 63 05

- Assemblée Générale le vendredi 18 janvier 2019 à 20h30 à la salle de réunion sous la mairie

- Soirée Théâtre avec la troupe de l'Optime, le samedi 16 février 2019 à 19h30

- Fête de l'Épouvantail le vendredi 10, samedi 10 et dimanche 12 mai 2019



TENNIS CLUB HAUTE HERBASSE : Président Louis MARTIN - JARRAND Tel. 04 75 71 70 55

- Pour des renseignements sur le club et l'utilisation des courts, contacter le président

- Tournoi familial, date à confirmer en juin 2019



FNACA (Anciens Combattants d'Algérie) Président Pierre MOTTIN Tel. 04 75 71 71 99

INTER HAUTE HERBASSE (football) Président Bernard Barrier Tél. 04 75 71 41 64

- Soirée du foot le samedi 30 Mars 2019 à l'Espace Haute Herbasse



LES AMIS DE LA CHAPELLE ST ROCH: Présidente Poussy BODIGER Tel. 04 75 45 74 22

- Pas de manifestation prévue pour l'instant

LA PETITE CARNIOTTE (Loisirs en Haute Herbasse) Présidente : Florence REBOULET Tel. 04 75 45 79 13

Activités toute l'année : peinture, pilates, randonnées, power cardio dance fitness, zen attitude, gym adultes, gym maintien en forme, gym équilibre autonomie, line danse, chansons en liberté, karaté, conversation anglais, djembé adulte et enfants, théâtre de l'Optime, danse africaine, botanic et diététique.



COMPTE-RENDUS DES 3 DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

●Office National des Forêts / Bois de Bourdogne :

- Concernant l'affouage, le tirage au sort aura lieu le 13/11/2018. 6 personnes se sont manifestées en mairie pour acheter un lot.

- Le plan de gestion de la forêt de 2004 à 2018 arrive à échéance et un nouveau plan de gestion de la forêt de Bourdogne doit être établi pour les années à venir.

●Mur de soutènement de la Chapelle St Roch:

L'entreprise Rozier-Porte a effectué les travaux prévus pour consolider le mur de soutènement à l'extérieur de la Chapelle. Une croix a été trouvée pendant les travaux, elle sera installée à côté de la porte de la chapelle.

●Toiture de l'église:

Suite à détection d'une gouttière sur le toit de l'église, l'entreprise Lagut a changé quelques tuiles cassées.

●Sinistre local buvette vers jeux de boules:

Le rideau métallique de la buvette des jeux de boules a été forcé, et de ce fait est abîmé. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès des assurances.

●Décision modificative/Virement de crédit:

Concernant le budget communal, Mme le maire explique qu'il est nécessaire de virer la somme de 3000 euros du compte D 020 « dépenses imprévues investissement » au compte D202 « frais document urbanisme » Le CM approuve le virement de crédit proposé.

●Tarifs droit de place:

Droit de place camion pizza: Mme le Maire rappelle au CM le montant du droit de stationnement pour les camions pizzas et propose de revoir le tarif, en raison de l'utilisation de l'électricité de la commune. Le CM fixe le droit de stationnement à :

- 260 €/an, pour un stationnement/semaine, payable en totalité à la date de l'installation, plus un forfait électricité de 40 €/an.
- 400 €/an, pour 2 stationnements/semaine, payable en totalité à la date de l'installation, plus un forfait d'électricité de 80 €/an.

Droit de place camion commerce ambulants: Mme le Maire rappelle le montant du droit de place pour l'emplacement de déballages divers de commerces ambulants fixé à 65 Euros, et propose de maintenir le même tarif pour l'année 2019.

Le CM décide de maintenir le droit de place à 65 euros pour l'année 2019.

●Tarifs locations des salles:

Salle des fêtes: Mme le Maire rappelle au CM qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2019. Le CM décide d'appliquer les mêmes tarifs au 1^{er} Janvier 2019, qu'en 2018.

Salle de réunion: Mme le Maire rappelle au CM les demandes d'utilisation de la salle située sous la Mairie pouvant recevoir 30 à 40 personnes. Le CM décide d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2018, au 1^{er} Janvier 2019.

Tables et chaises: Mme le Maire rappelle au CM qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des tables et des chaises pour 2019. Le CM décide d'appliquer au 1^{er} janvier 2019 les mêmes tarifs qu'en 2018.

●Cérémonie et repas du 11 novembre: La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h au monument aux morts.

Choix du traiteur et du menu pour le repas du 11 novembre offert par la commune aux habitants de plus de 65 ans.

●Plan communal de sauvegarde: Mme le maire rappelle l'existence du Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de Crépol et propose aux élus d'en prendre connaissance. Suite à la formation de l'IRMA à laquelle J-Claude Papeau et Marcelle Bodiger ont participé, le PCS va être revu en fin d'année.

●Délégué commission de contrôle liste électorale: Mme le Maire informe le CM de la réforme de la gestion des listes électorales et de l'obligation de créer une commission de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre du Répertoire Electoral Unique. Cette commission se compose de 3 membres dont un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle, un délégué de l'administration et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Le CM, désigne Mr GERMAIN Christophe, conseiller municipal, à la commission de contrôle des listes électorales. Les élections européennes auront lieu le 26/05/2019.

●SDED/Renforcement de réseau : Mme le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, à partir du poste les Thomas. Les Dépenses prévisionnelles HT sont de 13 117,28 €, le financement du SDED est de 13 117,28 €, pas de participation communale. Après en avoir délibéré, le CM, approuve le projet établi par le SDED, approuve le plan de financement et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable du dossier.

●Divers:

- Les illuminations de fin d'année seront installées le 30/11/2018 par l'employé communal et les conseillers municipaux

- La commune accueille actuellement un stagiaire pendant un mois qui participe aux missions de l'agent des services techniques.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

●Aménagement place de l'église: Mme le Maire rappelle au CM l'avant-projet et l'estimation du montant de l'opération de l'aménagement de la place de l'église réalisé par le bureau d'étude Cambium. Le chiffrage réalisé sur la base de l'avant-projet s'élève à 451 993 € HT. Mme le Maire propose de demander une subvention à La Région.

Le CM sollicite la Région pour bénéficier d'une subvention la plus élevée possible pour le projet d'aménagement de la place de l'église et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

●Changement du taux de la taxe d'aménagement sur les zones AUa2 et AUa3 du PLU :

Mme le Maire rappelle au CM la délibération du 23 novembre 2015 qui fixait le taux de la taxe d'aménagement majoré de 20% sur les zones AUa2 et AUa3 du PLU. Suite proposition de Mme le maire et discussion, le CM fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur ces zones à compter du 1^{er} janvier 2019.

●ONF / Travaux sylvicoles:

- L'ONF a informé Mme le Maire qu'il y avait nécessité d'engager des travaux sylvicoles dans le bois de Bourdogne. Le devis de ces travaux (dégagement manuel d'arbres ...) est de 1561.39 HT

- Le tirage au sort des lots de vente de têtes de chênes pour les habitants de Crépol a eu lieu le 13/11/2018. Il y a 6 lots pour un montant total de 1400 euros.

●Indemnités des élus au 01/01/2019 – Courrier de Gérald Germain:

- Mise en place du prélèvement à la source : le CM accepte que les indemnités des élus soient versées mensuellement à compter du 01/01/2019, alors qu'elles étaient versées tous les trimestres jusqu'à maintenant.

- Mme le Maire a reçu un courrier de Gérald GERMAIN, 2^{ème} adjoint, l'informant qu'il renonçait à son indemnité d'adjoint.

Le CM décide avec effet du 1^{er} janvier 2019, de supprimer l'indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint

●Augmentation loyer SFTP: Mme le Maire propose au CM d'augmenter le loyer communal de l'entreprise SFTP au 01/01/19.

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2018 étant de 128,45, cela représentante une hausse de +1,57 %.

Le loyer de l'entreprise SFTP sera de 360.59 euros mensuel à compter du 01/01/2019.

Le CM décide d'appliquer l'augmentation proposée

●Augmentation des loyers communaux conventionnés au 01/01/2019 :

Mme le Maire propose au CM d'augmenter les loyers communaux conventionnés au 1^{er} janvier 2019.

La valeur de l'indice du 2^{ème} trimestre 2018 étant de 127.77, cela représente une hausse de +1,25 %.

- Loyer appartement au-dessus de la bibliothèque, augmentation de 4.87€, loyer sera de 414.64 euros mensuel, au 01/01/2019

- Loyer maison à côté de l'église: augmentation de 6.44€, le loyer sera de 521.77 euros mensuel, au 01/01/2019

Le CM décide d'appliquer l'augmentation proposée pour ces 2 loyers au 1^{er} janvier 2019.

●Création poste adjoint technique territorial:

Mme Le Maire informe le CM que l'agent d'entretien de la commune fait valoir ses droits à la retraite au 01/03/2019. Un nouvel agent sera recruté pour 10h30 par semaine.

●VRAgglo / Rapport d'activités Assainissement 2017 : Mme le maire présente le rapport d'activités de VRAgglo « Qualité du service Assainissement » 2017. Le CM prend acte de la présentation de ce rapport établi par VRAgglo. Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

●VRAgglo / Rapport d'activités Gestion des déchets 2017: Mme le maire présente le rapport d'activités de VRAgglo « Qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2017 ». Le CM prend acte de la présentation de ce rapport établi par VRAgglo. Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

●Divers:

- La mairie a été informée par Enedis que les compteurs Linky seraient installés sur la commune de Crépol en juin 2019. Une information paraîtra à ce moment-là.

- Le bus santé « Collectif Sud » s'installera à Crépol pendant une journée en septembre 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

●Annulation délibération vente de la parcelle communale ZL 93:

Mme le Maire rappelle la délibération du 05/03/18 concernant la vente d'une partie de la parcelle communale ZL 93 pour pouvoir accéder à la parcelle ZL 126 en zone artisanale. Faisant suite à un courrier de Drôme Lapins annulant la vente de la parcelle ZL 126, le CM annule la délibération n° 2018-010 concernant la vente d'une partie de la parcelle communale ZL 93.

●Vente de l'entreprise Drôme Lapins:

Mme le Maire présente le courrier de la SCI FDJ2L qui rachète la société Drôme Lapins. Les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité de la commune passent sur la parcelle d'accès, il est donc indispensable d'établir une servitude de passage.

Le CM demande qu'une servitude de passage soit établie pour les réseaux existants.

●Avancement du projet de la zone AUa2 du PLU :

La Commission urbanisme s'est réunie sur le projet de la zone AUa2 du PLU et a étudié différents scénarii de placement des bâtiments. L'architecte désigné par VRH va prochainement, proposer d'autres solutions d'aménagement de cette parcelle.

●Aménagement de la place de l'église : Demande de subvention DETR :

Mme le Maire rappelle au CM l'avant-projet et l'estimation du montant de l'opération de l'aménagement de la place de l'église réalisé par le bureau d'étude Cambium. Mme le Maire propose de demander la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et/ou la DSIL auprès de l'Etat pour financer ce projet. Le CM sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL pour le projet d'aménagement de la place de l'église,

●Bâtiment de l'école et logements :

- Le bâtiment des écoles va se libérer pour la rentrée 2019. Valence Romans Habitat est venu visiter le bâtiment. Etant donné que les bâtiments des écoles des 3 communes Crépol, Montrigaud et St Bonnet de Valclérieux vont se libérer en même temps, il serait souhaitable que le CAUE fasse une étude sur les 3 bâtiments en même temps. Plusieurs idées sont proposées par le CM pour le bâtiment de Crépol : restaurant, crèche halte-garderie, mairie, logements....

- L'entreprise LAGUT a effectué des petits travaux sur la toiture de l'école, suite à un dégât des eaux dans un appartement.

●Association Santé Haute Herbasse : Versement subvention :

Mme le Maire rappelle la création de l'association « Action Santé Haute Herbasse » pour la mise en place d'un coordinateur de santé dans la vallée de la Haute Herbasse. Mme Valérie Brochier a été recrutée. L'année 2019 sera consacrée à la phase opérationnelle. Afin d'aider l'association à la réalisation de ses objectifs, chacune des 7 communes concernées est appelée à verser une subvention de 500 euros pour le démarrage de l'association. Le CM décide d'attribuer cette subvention à l'Association « Action Santé Haute Herbasse »

●Nomination d'un référent santé et sécurité au Travail:

Mr PAPEAU Jean-Claude est nommé élu référent pour la santé et la sécurité au travail en lien avec le centre de gestion.

●Divers :

- Problème du vieillissement des fresques de la tour du cimetière de Crépol.

- Travaux de la nouvelle école : nouveau marché attribué, fin de travaux été 2019.